

DECISION n° 2023-36

Portant sur l'achat d'outillage pour
le centre technique municipal
PROLIANS

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à l'achat d'outillage pour le centre technique municipal,

Après analyse de l'offre présentée par PROLIANS reçue le 5 juin 2023,

DECIDE :

Article 1 : de passer commande auprès de PROLIANS, pour procéder à l'achat d'outillage pour le centre technique municipal, pour un montant de 3 187,01€ HT, soit **3 824,41€ TTC**.

Article 2 : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur HUE, PROLIANS,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 12 juin 2023
Le Maire

Emmanuel. DUMENIL



Official stamp of the Municipality of Rochecorbon, featuring the coat of arms and the number 37210.